

# COMMUNIQUE



Le 14 février 2006

## **Nouvelle licence d'opérateur ferroviaire pour Europorte 2**

Europorte 2, filiale d'Eurotunnel dédiée au développement du fret ferroviaire international, vient d'obtenir, par arrêté du Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer en date du 13 février 2006, une nouvelle licence d'opérateur ferroviaire valable dans l'ensemble de la Communauté Européenne.

Europorte 2 a été pionnier dans la libéralisation du fret ferroviaire international en obtenant, en février 2004, la première licence délivrée en France, consécutivement à l'ouverture à la concurrence du Réseau Transeuropéen de Fret Ferroviaire, le 15 mars 2003.

A l'occasion du renouvellement de l'équipe dirigeante d'Eurotunnel et d'Europorte 2, une nouvelle stratégie a été définie, en partant des besoins des clients et en fixant des objectifs réalistes, tenant compte de la situation du Groupe.

Europorte 2 met actuellement en place une démarche de recherche de synergies avec les opérateurs historiques avec l'objectif de remédier au très faible niveau d'activité du fret ferroviaire Transmanche. Par ailleurs, Europorte 2 garde son indépendance pour exploiter d'autres opportunités, directement ou en partenariat.

Jacques Gounon, Président d'Europorte 2 a déclaré :

*« Il est clairement dans la mission d'Europorte 2 de participer au développement du fret ferroviaire européen et l'attribution de cette nouvelle licence par le Ministère des Transports indique que c'est également la volonté des pouvoirs publics français. Compte tenu de l'indéniable savoir-faire d'Eurotunnel, Europorte 2 a vocation à devenir rapidement un relais de croissance pour le Groupe. »*

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables*

*et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

[www.eurotunnel.com](http://www.eurotunnel.com)